

# BULLETIN MUNICIPAL CIPAL

**SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **LE TRANSPORT COLLECTIF**

C'est tendance!

### **TRANSPORT ADAPTÉ**

Encourager la mobilité

### **RÈGLEMENTS MUNICIPAUX VERSUS CODE CIVIL**

Urbanisme

### **+ SORTIES**

**BLOC-NOTES**



**NOVEMBRE  
2013**

## 2. ÉDITO



# UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN... C'EST TENDANCE!

**Moins cher et moins polluant que d'utiliser une auto, chez nous le transport en commun nous déplace! Taxibus | Autobus du CITSO | Transport adapté**

**Pour qui?** Pour la petite famille, les aînés, les ados, les étudiants, les travailleurs, les gens à mobilité réduite... **Tout le monde, en fait!**

### Bien des avantages

- Se déplacer tout en lisant ou en travaillant, en faisant ses devoirs, en planifiant sa journée ou tout simplement en appréciant le paysage.
- Idéal pour ceux qui n'aiment pas déneiger ou enlever le givre de leur auto chaque matin ou chaque soir d'hiver.
- Pas de problèmes d'automobile en panne ou de crevaison.
- Moins de stress ou d'énerverment dûs aux problèmes de circulation et de stationnement.
- Mode de transport plus actif que la voiture — on marche avant et après l'arrêt de bus.
- Trajet confortable avec des véhicules climatisés ou chauffés!

### TAXIBUS Salaberry-de-Valleyfield

Taxibus est un service de transport en commun simple, personnalisé, pratique et économique. Ce qui le distingue du taxi et de l'autobus, c'est que l'utilisateur lui-même, après s'être inscrit, téléphone pour effectuer sa réservation de transport. Il demande qu'une voiture taxi soit à l'arrêt le plus près de son lieu d'embarquement au jour et à l'heure qui lui conviennent dans l'horaire. La voiture taxi le mènera à l'arrêt le plus près de sa destination, n'importe où sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Durant le déplacement, la voiture taxi peut faire monter à son bord d'autres usagers du service. À cette fin, seuls les bagages qui peuvent être sur l'utilisateur sont acceptés.

**Saviez-vous que le réseau Taxibus compte 376 arrêts sur son territoire**



### Comment s'inscrire?

Présentez-vous au 51, rue Hébert (édifice du marché public) du lundi au vendredi entre 9 h et 18 h. Lors de votre inscription, vous devrez déboursier 5 \$ en argent comptant pour obtenir votre carte d'utilisateur. Une photo de vous sera également prise sur place. On vous remettra ensuite :

- votre carte d'utilisateur
- l'horaire du service
- la carte de localisation des arrêts

### Réserver votre déplacement!

Pour réserver votre déplacement, rien de plus simple! Téléphonnez au moins une heure à l'avance au 450 370-0600, du lundi au mercredi de 5 h à 19 h 30, jeudi et vendredi de 5 h à 21 h 30 et le samedi entre 7 h et 11 h 30. Ayez en main votre numéro d'utilisateur, la date et l'heure du déplacement prévu ainsi que le numéro d'arrêt le plus près de votre lieu d'embarquement. Pour connaître le numéro d'arrêt, consultez la carte de localisation des arrêts ou demandez au préposé.

### Annuler un déplacement? C'est possible!

Afin d'annuler votre déplacement, vous devez contacter le service Taxibus au 450 370-0600 au moins une demi-heure avant l'heure du départ, sinon il y aura pénalité.

Une pénalité de 10 \$ est prévue pour un usager qui ne se présente pas à l'arrêt sans avoir préalablement annulé sa réservation dans les délais prévus.



## 3. ÉDITO

### HORAIRE DU SERVICE DE TAXIBUS

- Lundi au mercredi de 6 h 30 à 19 h 10
- Jeudi et vendredi de 6 h 30 à 21 h 10
- Samedi de 7 h 30 à 17 h 40 (réservation avant 11 h 30, mais déplacement jusqu'à 17 h 40)

### Tarification

Le paiement de chaque déplacement doit se faire en argent comptant, directement au chauffeur. Celui-ci remettra la monnaie, s'il y a lieu. Les chauffeurs ne sont pas autorisés à accepter les pourboires.

### Pour tout déplacement :

À l'intérieur d'un même secteur	4,00 \$
D'un secteur à un autre, distance inférieure à 5 km	4,00 \$
D'un secteur à un autre, distance entre 5 et 10 km	5,25 \$
D'un secteur à un autre, distance supérieure à 10 km	6,25 \$
Passé mensuelle	95,00 \$

Enfant de moins de 12 ans accompagné d'un adulte : GRATUIT

Information Taxibus : 450 370-0600  
[www.ville.valleyfield.qc.ca/taxibus](http://www.ville.valleyfield.qc.ca/taxibus)

### Autobus CITSO

Le transport en autobus est offert entre Salaberry-de-Valleyfield et :

- Gare de Vaudreuil
- Saint-Zotique, les Coteaux, Coteau-du-Lac
- Montréal

L'achat de livrets de billets ou carte OPUS s'effectue au terminus de Salaberry-de-Valleyfield ou l'achat de billet unitaire s'effectue directement dans l'autobus au moment du transport. L'utilisateur doit avoir alors le montant exact en main.



### Horaire des trajets

Retrouvez l'horaire complet et la tarification au [www.citso.org](http://www.citso.org) | 450 698-3030 | 1 877 698-3665  
[www.ville.valleyfield.qc.ca/citso](http://www.ville.valleyfield.qc.ca/citso)

## À LIRE DANS CETTE ÉDITION

### 2 ÉDITO

UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN... C'EST TENDANCE!

### 4 MA VILLE DROIT DEVANT

#### 4 Les clés pour comprendre... TRANSPORT ADAPTÉ

#### 5 La Ville... URBANISME : RÉGLEMENTS MUNICIPAUX VERSUS CODE CIVIL

### 6 CAMPIVALLENSIENS

#### 6 Soyez Écovallensien... DE SIMPLES GESTES POUR UN NOËL ÉCOLO!

### 6 BLOC-NOTES

Stationnement de nuit  
Collectes  
Horaire des services municipaux pendant les fêtes

### 6 TIRAGE

### 7 SUR LE TERRAIN

#### 7 Sorties et bons plans

Bulletin municipal publié le 15 novembre 2013

### Points de vente :

#### Délice polaire

5430, boulevard Hébert, quartier Saint-Timotheé  
450 371-8383

#### Terminus Salaberry-de-Valleyfield

51, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield  
1 877 698-3665

Horaire de la billetterie (billets et carte OPUS) et salle d'attente :

Lundi au vendredi : 10 h 30 à 18 h

Samedi : 7 h à 11 h 30 (aire d'attente seulement)

#### Deux-Rives

(Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac)

Téléphone : 450 698-3030

Télécopieur : 450 698-3019

Site Internet : [www.deux-rives.com](http://www.deux-rives.com)

## 4. MA VILLE DROIT DEVANT



### LES CLÉS POUR COMPRENDRE...

## LE TRANSPORT ADAPTÉ

### ENCOURAGER LA MOBILITÉ ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Se déplacer s'avère aujourd'hui essentiel pour accéder aux activités de la communauté et favoriser l'intégration sociale, professionnelle et économique. Le transport adapté soutient la mobilité des personnes handicapées comme nous l'explique Annie Jalbert-Desforges, coordonnatrice à la vie communautaire...

#### Qu'est-ce que le Transport adapté?

C'est du transport collectif porte-à-porte qui répond aux besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité réduite ne pouvant utiliser le transport collectif régulier. Ceci leur permet de bénéficier d'un degré de mobilité et d'autonomie comparable à celui dont dispose la population en général.



#### Cela s'adresse à toutes les personnes handicapées?

Non, la personne handicapée doit aussi être limitée significativement dans ses déplacements. Un individu utilisant une orthèse ou un appareil éliminant ses incapacités ne peut être admis comme l'indique la Politique d'admissibilité au transport adapté.

#### Quelles sont les villes partenaires du service?

Salaberry-de-Valleyfield, Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Rivière-Beaudette, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Polycarpe, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Zotique.

#### Quand et sur quel territoire le service s'étend-il?

365 jours par an de 7 h à 23 h, les usagers peuvent bénéficier du service sur le territoire des villes partenaires auquel vient s'ajouter des destinations hors-territoire, mais seulement lorsque le motif du déplacement est médical. Ainsi, vous pouvez être conduit à Vaudreuil-Dorion, Huntingdon, Pointe-Claire, Châteauguay, Ormstown et Beauharnois.

#### Combien coûte un déplacement à l'utilisateur?

Le tarif est proportionnel à la distance parcourue. Un déplacement dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield coûte 2,75 \$, entre Saint-Polycarpe et Les Coteaux 3,75 \$ alors qu'un déplacement à Pointe-Claire à partir de Salaberry-de-Valleyfield coûte 17 \$.

#### Le client a-t-il des obligations?

Oui, car des règles sont à respecter pour maintenir le bon fonctionnement du service et contribuer ainsi au confort de tous. Cela concerne par exemple la réservation, l'annulation, les bagages, le signalement d'un changement d'état de santé, la prise en charge de l'usager à destination ou encore la ponctualité.

#### Comment bénéficier du service?

Des formulaires sont disponibles en ligne, au Taxibus et auprès de certains organismes et institutions qui travaillent dans le domaine de la santé ou avec les personnes vivant en situation de handicap. Le comité d'admission se rencontre à toutes les 5 semaines pour évaluer les formulaires et ensuite rendre compte aux citoyens ayant déposé une demande. Le comité d'admission est formé d'un représentant des personnes handicapées, d'un représentant de la santé et de l'officier délégué par la ville mandataire.

#### Et le chauffeur, a-t-il une formation spécifique?

Les chauffeurs de taxi doivent en effet posséder l'attestation du cours « Transport par taxi des personnes handicapées » et les conducteurs de minibus doivent aussi suivre une formation technique. Tous les chauffeurs de taxi ou de minibus ont reçu cette formation.

**Transport adapté | 450 370-0155**  
[www.ville.valleyfield.qc.ca/transport](http://www.ville.valleyfield.qc.ca/transport)

## 5. MA VILLE DROIT DEVANT



### URBANISME

## RÈGLEMENTS MUNICIPAUX VERSUS CODE CIVIL

**Le Code civil du Québec prévoit qu'un propriétaire a le droit d'user, de jouir et de disposer librement de sa propriété, mais ce droit n'est pas absolu. La législation permet aux villes de réglementer les usages et normes permis sur une propriété. Voici des informations pour y voir plus clair...**

**LES EAUX** – La propriété du sol (terrain) inclut la propriété des eaux qui s'y trouvent, même souterraines. Il est jugé normal que les fonds inférieurs (terrains naturellement plus bas) reçoivent les eaux qui découlent naturellement des fonds supérieurs (terrains naturellement plus hauts). Ainsi, un propriétaire ne peut empêcher cet écoulement naturel, ni aggraver l'écoulement. Tout propriétaire doit aussi s'assurer que les eaux, les neiges et les glaces qui s'écoulent de son toit tombent sur son terrain. L'écoulement des eaux et le drainage des terrains sont aussi affectés par le règlement de zonage qui prévoit que les eaux doivent être dirigées vers le réseau public ou la rue.

**LES VUES** – Parce que tout propriétaire a le droit d'être à l'abri des regards de ses voisins, on ne peut avoir de « vues directes » sur le terrain de son voisin à moins de 1,5 m de la ligne séparative. Cette règle ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de vues sur la voie publique ou sur un parc public, ou lorsqu'il s'agit de portes pleines ou de verre givré. Les « vues illégales » peuvent être régularisées par une servitude accordée par le propriétaire voisin visé. La réglementation municipale peut cependant exiger des marges de recul supérieures à celles prévues au Code civil.

**LES ARBRES ET RACINES** – Les arbres, arbustes et haies plantés sur votre terrain vous appartiennent, comme les feuilles et fruits qui en tombent. En conséquence, toute personne qui intervient sur les arbres de son voisin, peut être tenue de l'indemniser. Cependant, si ces branches et racines nuisent ou causent des dommages, on peut en demander la coupe. En cas de refus, le Tribunal pourrait contraindre le voisin.

**LES CLÔTURES ET LA MITOYENNETÉ** – Tout propriétaire peut entourer son terrain de murs, de fossés, de haies ou de toute autre clôture dans le respect des normes municipales, à ses frais, ou contraindre son voisin à une clôture commune sur la ligne séparative en partageant l'ensemble des coûts. S'il n'y a pas d'accord, il devra obtenir préalablement une ordonnance du tribunal pour contrôler si les travaux demandés sont raisonnables. Tout ouvrage construit sur la ligne séparative est présumé mitoyen.

**L'EMPIÈTEMENT** – Vous avez construit un ouvrage sur le terrain du voisin même de bonne foi? Il pourrait demander que vous lui rachetiez la parcelle de terrain sur lequel il y a empiètement, que vous enleviez ou déplaçiez la construction en empiètement et remettiez les lieux en état, ou que vous lui versiez une indemnité pour la perte temporaire de l'usage de cette partie de terrain.

**LE DROIT DE PASSAGE** – Le propriétaire qui n'a pas d'accès à la voie publique ou dont l'accès est insuffisant, difficile ou impraticable, peut demander à son voisin un droit de passage en contrepartie d'une indemnité proportionnelle au préjudice causé et de l'entretien du passage de façon à causer le moins de dommages possibles. Le passage empruntera normalement le tracé le plus court, à moins que les inconvénients qu'il cause ne justifient un autre emplacement. Ce passage s'éteindra si l'enclave cesse.

Ces informations ne sont qu'une brève vulgarisation de certains éléments du Code civil du Québec et ne remplacent pas l'avis de votre avocat ou votre notaire. Source : <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/generale/voisin.htm>

**Information : Service de l'urbanisme et des permis | 450 370-4310**

## 6. CAMPIVALLENSIENS

SOYEZ ÉCOVALLENSIEN...

### TRUCS ET CONSEILS POUR UN NOËL ÉCOLO!



**La fête de Noël engendre une grande quantité de déchets, mais comment rendre Noël écolo?**

**Les décorations** – Échangez-les entre amis et créez vos propres décorations à l'aide de matériaux recyclés. Pour l'achat de nouvelles décorations, privilégiez celles qui sont recyclables et qui utilisent peu d'énergie.

**Les repas** – Utilisez de la vaisselle, des serviettes de table et des nappes réutilisables. Évitez la nourriture trop emballée et privilégiez les aliments locaux.

**Les cadeaux** – Misez sur la créativité en les emballant avec des matériaux recyclés (cahiers publicitaires, boîtes en métal, paniers d'osier, tissus, etc.). Laissez-vous guider par votre imagination, et surtout, amusez-vous!

## 6. BLOC-NOTES

### STATIONNEMENT DE NUIT

Stationnement interdit dans toutes les rues et places publiques de la Ville entre minuit et 6 h du matin du **1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril**.

### HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX PENDANT LES FÊTES

Service des requêtes – Travaux publics

**OUVERT** : 23, 24, 27, 30, 31 décembre et 3 janvier

De 7 h à 17 h 30 (fermé de 12 h à 12 h 30)

**FERMÉ** : 25, 26 décembre et 1<sup>er</sup> et 2 janvier

Consultez le site Internet de la Ville :

[www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca) / Contact et horaires, l'affichage dans différents lieux de la Ville ou communiquez directement avec le service concerné pour connaître les heures d'ouverture.

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**En direct sur les ondes de TVCOGECO**

19 novembre à 19 h

17 décembre (séance extraordinaire débutant à **18 h** pour la présentation des prévisions budgétaires suivie de la séance régulière).

### COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 25 DÉCEMBRE ET 1<sup>ER</sup> JANVIER

Les collectes des ordures ménagères et des matières résiduelles (recyclage) prévues pour les mercredis 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier **sont reportées au LENDEMAIN, soit les jeudis 26 décembre et 2 janvier**.

## TIRAGE

**Monsieur Lucien Gince**, résident du quartier Champlain, est le gagnant d'un ensemble de coupes à vin avec logo givré de la Ville.

### COUPON DE PARTICIPATION

Participez! La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est heureuse d'offrir à ses citoyens la chance de gagner un article promotionnel. Pour être admissible au concours, vous devez répondre à cette question (la réponse se trouve dans le présent bulletin) :

**Combien d'arrêts le Taxibus compte-t-il sur son territoire?**

Réponse : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Déposez votre coupon de participation à un des endroits suivants : Hôtel de ville - 61, rue Sainte-Cécile ou Bibliothèque (succursale Saint-Timothée) - 4949, boulevard Hébert

**Date limite de participation le 29 novembre 2013 - UN SEUL COUPON PAR PERSONNE**



Sur la photo (de gauche à droite) Le directeur général de la Ville, M. Pierre Chevrier et M. Lucien Gince.

## 7. SUR LE TERRAIN

### SORTIES & BONS PLANS

#### ACTIVITÉS FAMILIALES

**22, 23 et 24 novembre** | « La magie du papier »  
13 h à 16 h | MUSO  
450 370-4855 | [www.lemuso.com](http://www.lemuso.com)

**Les P'tits dimanches théâtre**  
**24 novembre** | « Le chat botté »  
14 h | 8 \$  
**15 décembre** | La librairie  
14 h | 10 \$  
Salle Albert-Dumouchel  
[www.valspec.com](http://www.valspec.com)

**7 décembre** | Spectacle « Le Noël de Léon »  
10 h 30 (complet) et 13 h | Gratuit  
Spectacle interactif | 2 à 7 ans | Bibliothèque  
Armand-Frappier | Réservation : 450 370-4860

**13, 14 et 15 décembre** | « Les petites souris  
de Noël »  
13 h à 16 h | MUSO  
450 370-4855 | [www.lemuso.com](http://www.lemuso.com)

**14 et 15 décembre** | Marché de Noël et  
randonnée en carriole  
Stationnement du parc Delpha-Sauvé



#### CONCERTS

**Les Concerts intimes**  
**21 novembre** | Duo SY  
**19 décembre** | Big Band et François Filion  
19 h | Édifice Raphaël-Barrette | Gratuit

**Concert d'orgue 100<sup>e</sup> anniversaire**  
**Paroisse Notre-Dame de Bellerive**  
**24 novembre** | 14 h  
Visite guidée de l'église à 13 h  
Église Notre-Dame-de-Bellerive | Gratuit

**Concert « Un amour de Noël »**  
**30 novembre** | Le chœur Les Gondoliers  
20 h | Église Saint-Pie X  
20 \$ (prévente 15 \$) | 450 264-5485

**Concert de Noël de**  
**la Ville de Salaberry-de-Valleyfield**  
**1<sup>er</sup> décembre** | 14 h

Denise Biron et ses invités avec l'Harmonie  
Salaberry-de-Valleyfield  
Salle Albert-Dumouchel  
Coût : apporter des denrées non périssables  
Billets à la billetterie de Valspec

**Concert de Classival – Quatuor Turovsky**  
**avec Stéphane Tétreault**  
**15 décembre** | 14 h  
Billets en vente à la Librairie Boyer  
MUSO | 21, rue Dufferin | Coût : 30 \$

#### EXPOSITIONS

**23 et 24 novembre** | Salon des artisans du Suroît  
10 h à 16 h | Centre sportif et culturel  
4949, boulevard Hébert

#### MUSO

• **Jusqu'au 29 mars** | « Colle, papier, ciseaux »  
L'histoire d'un sculpteur de papier  
• **Jusqu'au 29 juin** | « 1813 : Stratégie militaire  
à la Pointe-aux-Anglais »  
450 370-4855 | [www.lemuso.com](http://www.lemuso.com)

**Salon du livre** | MUSO  
**30 novembre** | 12 h à 20 h  
**1<sup>er</sup> décembre** | 11 h à 17 h  
Rencontres et échanges entre les écrivains et  
le public, conférenciers de renom | Gratuit

#### SPORTS

**Patinage intérieur**  
Aréna Salaberry | 158, rue Nicholson  
Centre civique | 84, rue Marquette

**Hockey libre intérieur**  
Aréna Salaberry | 158, rue Nicholson  
Horaire patinage et hockey : 450 371-6624  
[www.centressportifsvalleyfield.com](http://www.centressportifsvalleyfield.com)

**Baignade libre**  
Cité des Arts et des Sports | 450 373-6573  
Horaire : [www.ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/  
activites-nautiques-et-aquatiques](http://www.ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/activites-nautiques-et-aquatiques)

#### ET AUSSI...

**Opération Nez rouge** | 450 371-4848  
**29 et 30 novembre, 6, 7, 13, 14, 19, 20, 21,  
27, 28 et 31 décembre**  
*La Fondation Tournesol pour les enfants d'ici*  
agit comme maître d'œuvre d'Opération Nez  
Rouge de Salaberry-de-Valleyfield

# VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## JE M'INFORME!



**WWW.VILLE.VALLEYFIELD.QC.CA**  
**L'INFO MUNICIPALE AU BOUT DES DOIGTS...  
QUATRE FAÇONS POUR RESTER INFORMÉ :**

**VISITEZ LE SITE INTERNET**

[www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca)

**ABONNEZ-VOUS À L'INFOLETTRE**

[www.ville.valleyfield.qc.ca/infolettre](http://www.ville.valleyfield.qc.ca/infolettre)

**ABONNEZ-VOUS À LA PAGE FACEBOOK**

[www.facebook.com/valleyfield](http://www.facebook.com/valleyfield)

**SUIVEZ LA VILLE SUR TWITTER**

[www.twitter.com/valleyfield\\_ca](http://www.twitter.com/valleyfield_ca)

Appels d'offres et approvisionnements.....	450 370-4824	Relations avec le milieu.....	450 370-4800
Bibliothèque Armand-Frappier.....	450 370-4860	Ressources humaines.....	450 370-4805
Succursale Saint-Timothée.....	450 371-6854	SAM (inscription).....	450 370-4533
Cabinet du maire.....	450 370-4819	Sécurité incendie.....	450 370-4750
Communications.....	450 370-4875	Service récréatif et communautaire..	450 370-4390
Contentieux.....	450 370-4304	Traitement de l'eau..... (poste 4838)	450 370-4770
Cour municipale.....	450 370-4810	Travaux publics.....	450 370-4820
Développement.....	450 370-4800	(animaux nuisibles, errants ou morts, bûis, collecte des ordures, déneigement, environnement et recyclage)	
Direction générale.....	450 370-4800	Urbanisme et permis.....	450 370-4310
Environnement.....	450 370-4820	(construction, rénovation, piscine et abri d'auto)	
Évaluation (taxation) et facturation.....	450 370-4333	<b>Information générale.....</b>	<b>450 370-4300</b>
Greffe.....	450 370-4304		
Ingénierie.....	450 370-4844	Sûreté du Québec (police).....	310-4141
Licences pour chiens et chats.....	450 377-2428	Urgence et ambulance.....	9-1-1
Paiement des fournisseurs.....	450 370-4323		
Perception des taxes.....	450 370-4330		

**LORS DE SITUATIONS D'URGENCE MAJEURES,  
SYNTONISEZ LA RADIO LOCALE CKOD FM 103,1**

### CRÉDITS

**Coordination :** Danielle Prieur | **Rédaction :** Nancy De Repentigny / Ginette Hébert / Michel Joly / Magali Joubé / Lyne Larivée / Sylvie Péladeau / Danielle Prieur / Julie Roch | **Photos :** Ville de Salaberry-de-Valleyfield sauf indication contraire | **Tirage :** 20 150 copies

